

## **Disposition exceptionnelle sur la durée des mandats des nouveaux administrateurs, élus le dimanche 20 juin 2010**

*Cette disposition exceptionnelle concerne la durée des mandats des administrateurs élus lors de l'AG des 19-20 juin 2010.*

Considérant que l'AG de février 2010 a élu un Conseil d'administration pour un mandat d'une durée limitée à 4 mois 1/2, qui prend fin le 20 juin 2010 ;

Considérant que les Assemblées générales ordinaires du Réseau ont lieu entre fin janvier et fin février de chaque année ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter la durée des mandats des administrateurs élus lors de l'AG des 12-20 juin 2010, pour que leurs mandats prennent fin lors des AG ordinaires qui auront lieu (entre fin janvier et fin février) respectivement en 2011, 2012 et 2013 ;

Il est décidé que :

- les 3 binômes (administrateur titulaire + administrateur suppléant) les mieux élus seront élus jusqu'à l'AG qui se déroulera entre fin janvier et fin février 2013 ;
- les 3 binômes (administrateur titulaire + administrateur suppléant) les moins bien élus seront élus jusqu'à l'AG qui se déroulera entre fin janvier et fin février 2011 ;
- les 3 binômes restants (administrateur titulaire + administrateur suppléant) seront élus jusqu'à l'AG qui se déroulera entre fin janvier et fin février 2012.

### **Vote de l'Assemblée générale :**

**Etes-vous pour ou contre cette disposition exceptionnelle concernant la durée des mandats des administrateurs élus lors de l'AG des 19-20 juin 2010 ?**